

REUNION du 23 novembre 2020

Membres afférents au CM	15
Membres en exercice	15
Membres présents	14
Procuration	1

L'an deux mil vingt, le lundi 23 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Jean-Pierre GUILLAUD, Maire, dans la salle polyvalente afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur liées à l'épidémie de covid-19.

Présents : Mmes Christine AUBERT, Laurence LAYDEVANT (est arrivée à 19h15), Catherine LEGENDRE, Elodie MATHIEZ, Giuseppina PATRAS, Florine WROBEL (est arrivée à 19h35), MM. Serge FELTER, Daniel GRIMONT, Jean-Pierre GUILLAUD, Joël PERRIN, Jacques PORTAZ, Philippe RAVIER, Bernard ROSSIGNOL et Gilles ROUX (est arrivé à 19h25),

Excusé : M. Frédéric COQGUN (procuration à JP GUILLAUD),

Secrétaire : Mme AUBERT.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 12 octobre 2020.

Règlement intérieur du conseil municipal

Après discussion, ce point est reporté à une séance ultérieure, après modification de certains articles du règlement quant à l'usage du matériel informatique par le public pendant la séance.

2020 – 50 Acquisition d'une statue de Livio Benedetti

Le maire rappelle le projet d'acquisition de la statue « la savoyarde » de Livio Benedetti pour finaliser l'aménagement des espaces publics situés devant la mairie et le bâtiment de services publics « la Glycine ». Cette statue sera commandée auprès de la société « l'atelier Livio Benedetti » pour un coût de 28 436.00 euros HT. Une souscription va être lancée par l'intermédiaire de la Fondation du patrimoine de Lyon, qui accompagnera la commune administrativement et fiscalement dans cette démarche. L'appel aux dons concernera les particuliers et les entreprises, par l'intermédiaire de bons de souscription.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

* **approuve** l'acquisition de la statue « la savoyarde » d'un montant de 28 436.00 euros HT,

* **valide** l'intervention de la Fondation du patrimoine pour accompagner la commune lors de la campagne de souscription.

2020 – 51 Demande de remboursement des frais liés à la pandémie de coronavirus au conseil départemental de la Savoie

Vu le dispositif « fonds d'urgence Covid-19 aux collectivités » mis en place par le département de la Savoie,

Le maire fait part de l'engagement du département de la Savoie au remboursement des collectivités pour les dépenses engendrées par l'épidémie de Covid-19 au cours de l'année 2020, nécessaires au maintien de leur activité. Il précise que divers matériaux ont été achetés comme le gel hydroalcoolique, les masques des agents, les produits de nettoyage, les plexiglass, etc... Ces dépenses s'élèvent à 106.67 euros H.T. en investissement et à 1 630.09 euros en fonctionnement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

* **demande** le remboursement, par le département de la Savoie, au titre du fonds d'urgence covid-19, des dépenses liées à la pandémie de coronavirus.

2020 – 52 Remplacement des toilettes publiques de la place des Marronniers : demande de subvention au conseil départemental de la Savoie

Le maire rappelle que les toilettes publiques situées à proximité du sanctuaire sont anciennes et subissent régulièrement des incivilités, et que la commission « bâtiments et espaces verts » a étudié la possibilité de les remplacer. Après prise en compte des besoins, le système retenu intégrant les normes pour personnes à mobilité réduite, comprendra un nettoyage automatique, des urinoirs indépendants, ... Ce remplacement sera complété par un aménagement des abords extérieurs afin de permettre un accès P.M.R, la pose de mobilier urbain adapté et la signalétique correspondante. Le montant des travaux s'élève à 88 000.00 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- * **approuve** le projet de remplacement des toilettes publiques de la place des Marronniers et les aménagements annexes pour un montant de 88 000.00 € HT,
- * **demande** une subvention la plus élevée possible au conseil départemental de la Savoie au titre du F.D.E.C. 2021,
- * **demande** l'autorisation de réaliser les travaux avant l'obtention de la subvention,
- * **dit que** les crédits seront inscrits au budget 2021.

2020 – 53 Remplacement des toilettes publiques de la place des Marronniers : demande de subvention au conseil régional Auvergne Rhône-Alpes

Le maire rappelle que les toilettes publiques situées à proximité du sanctuaire sont anciennes et subissent régulièrement des incivilités, et que la commission « bâtiments et espaces verts » a étudié la possibilité de les remplacer. Après prise en compte des besoins, le système retenu intégrant les normes pour personnes à mobilité réduite, comprendra un nettoyage automatique, des urinoirs indépendants, ... Ce remplacement sera complété par un aménagement des abords extérieurs afin de permettre un accès P.M.R, la pose de mobilier urbain adapté et la signalétique correspondante. Le montant des travaux s'élève à 88 000.00 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- * **approuve** le projet de remplacement des toilettes publiques de la place des Marronniers et les aménagements annexes pour un montant de 88 000.00 € HT,
- * **demande** une subvention la plus élevée possible au conseil régional Auvergne Rhône-Alpes au titre du bonus relance,
- * **dit que** les crédits seront inscrits au budget 2021.

Les Prés de la Tour : les trois délibérations relatives à la cession de droits à la commune, à la cession de droits à l'OPAC de la Savoie et à la vente du lot n°2 à Alter Ego sont reportées à la prochaine réunion du conseil municipal, dans l'attente d'informations par les services fiscaux de Chambéry, sur l'assujettissement ou non à la T.V.A. de ces opérations immobilières.

Divers :

* **Informations sur les délégations attribuées au maire** (délibération n°2020-13 du 08/06/2020) :

Le maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises :

- il n'a pas exercé le droit de préemption sur le bien suivant :

- parcelle n°AK 47 (terrain) à « Les Vernatières » le 16/10/2020.

* **Rapports annuels de l'intercommunalité Cœur de Savoie sur le prix et la qualité du service public : de l'assainissement collectif « régie D.S.P. », de l'assainissement collectif « régie A.C. » et de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2019 :**

Le maire rappelle que l'intercommunalité Cœur de Savoie a présenté ses rapports annuels sur le prix et la qualité du service pour l'année 2019 lors du conseil communautaire du 24/09/20. Ces rapports retracent ses activités, le nombre d'abonnés, la tarification et le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif et des stations d'épuration, etc...

Le conseil municipal prend connaissance de ces rapports qui sont à disposition du public en mairie.

*** Aménagement du chemin des Gouttes :**

Le maire présente le projet du nouveau tracé de la voirie établi par le géomètre Geode comportant deux rétrécissements afin de réduire la vitesse des automobilistes et un cheminement piétonnier sur le côté sud-est. Il précise qu'une rencontre avec les propriétaires riverains sera organisée pour présentation et discussion au sujet des emprises nécessaires à cet élargissement.

*** Construction de caveaux :**

Une consultation auprès d'entreprises est en cours pour la réalisation de caveaux (de 3 et de 6 places) dans le cimetière communal, à la suite de ceux existants.

Parc de Chartreuse :

Dans le cadre de la démarche de transition énergétique TEPOS (territoire à énergie positive) portée par le Parc, et également dans le cadre des différentes démarches portées par Cœur de Savoie (PCAET, Citergie, TEPOS), le parc de Chartreuse organise une rencontre, en visioconférence, le vendredi 4 décembre de 15h30 à 17h, avec les élus de la commune intéressés (en charge des thématiques énergie, bâtiment, environnement, travaux...), avec l'A.S.D.E.R association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables), un représentant de Cœur de Savoie et éventuellement du S.D.E.S. (syndicat départemental d'énergie de la Savoie). Le but est de recenser les projets communaux, afin que le Parc et les partenaires puissent accompagner les élus, sur les différents dispositifs existants, dans le domaine des économies d'énergie, de la rénovation thermique, etc...

*** Bulletin municipal 2021 :**

Sa parution est prévue pour le début du mois de janvier 2021.

*** Cérémonie des vœux du maire :**

Elle n'aura probablement pas lieu en janvier prochain du fait de la crise sanitaire actuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.